

TRADEMARK ASSIGNMENT COVER SHEET

Electronic Version v1.1
Stylesheet Version v1.2

ETAS ID: TM354835

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT		
NATURE OF CONVEYANCE:	MERGER		
EFFECTIVE DATE:	03/11/2014		
CONVEYING PARTY DATA			
Name	Formerly	Execution Date	Entity Type
ACTEON		03/11/2014	SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE: FRANCE
RECEIVING PARTY DATA			
Name:	FINANCIERE ACTEON		
Street Address:	17 Avenue Gustave Eiffel		
Internal Address:	ZI du Phare		
City:	MERIGNAC		
State/Country:	FRANCE		
Postal Code:	33700		
Entity Type:	SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE: FRANCE		
PROPERTY NUMBERS Total: 1			
Property Type	Number	Word Mark	
Registration Number:	2994161	ACTEON	
CORRESPONDENCE DATA			
Fax Number:	7036850573		
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent using a fax number, if provided; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>			
Phone:	703-521-2297		
Email:	trademarks@young-thompson.com		
Correspondent Name:	Jeffrey M. Goehring		
Address Line 1:	209 Madison Street		
Address Line 2:	Suite 500		
Address Line 4:	Alexandria, VIRGINIA 22314		
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	0541-1015		
NAME OF SUBMITTER:	Jeffrey M. Goehring		
SIGNATURE:	/Jeffrey M. Goehring/		
DATE SIGNED:	09/11/2015		
Total Attachments: 3			
source=ACTEON TRANSLATION - MERGER DOCUMENT#page1.tif			

OP \$40.00 2994161

source=FUSION ACTEON FINANCIERE ACTEON_201508171923 - Merger Doc#page1.tif

source=FUSION ACTEON FINANCIERE ACTEON_201508171923 - Merger Doc#page2.tif

DECLARATION OF COMPLIANCE AND REGULARITY

Page 1

THE UNDERSIGNED

Company FINANCIERE ACTEON

A "Société par actions simplifiée" company with a capital of: EUR 36 994 865

Headquartered in France, 17 Avenue Gustave Eiffel - ZI du Phare - 33700 MERIGNAC

Registered with the Company Register of Bordeaux, France, under number: 485 037 311

Represented by Gilles PIERSON acting as the President and especially empowered to do so by a decision of the Board of Directors dated January 28, 2014.

Company ACTEON

A "Société par actions simplifiée" with a capital of: EUR 4 697 100

Headquartered in France, 17 Avenue Gustave Eiffel - ZI du Phare - 33700 MERIGNAC

Registered with the Company Register of Bordeaux, France, under number: 381 367 986

Represented by Gilles PIERSON acting as the President Director General and especially empowered to do so by a decision of the Board of Directors dated January 28, 2014.

[..]

Page 2

Give the foregoing declarations, the undersigned state that the merger absorption of ACTEON with and into FINANCIERE ACTEON was conducted in accordance with the Law and Regulations.

Done in 4 counterparts
in Bordeaux (France)
On March 11, 2014

DECLARATION DE CONFORMITE ET DE REGULARITE

LES SOUSSIGNEES :

- La Société FINANCIERE ACTEON

Société par actions simplifiée au capital de 36.994.865 Euros

Dont le siège social est 17 avenue Gustave Eiffel – ZI du Phare 33700 MERIGNAC

Immatriculée 485.037.311 RCS BORDEAUX

Représentée par Monsieur Gilles PIERSON, agissant en qualité de Président, et spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 28 janvier 2014.

- La Société ACTEON

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 4.697.100 euros

Dont le siège social est 17 Avenue Gustave Eiffel Z.I. du Phare 33700 MERIGNAC

Immatriculée 381.367.986 RCS BORDEAUX

Représentée par Monsieur Gilles PIERSON, agissant en qualité de Président Directeur Général, et spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 28 janvier 2014.

déclarent, conformément à l'article L. 236-6 du code de Commerce, qu'il a été procédé à la fusion des sociétés ACTEON et FINANCIERE ACTEON, par voie d'absorption de la première par la seconde, sous le régime prévu par l'article L. 236-11 du Code de commerce et, qu'à cet effet, les opérations suivantes ont été réalisées :

- ♦ Le Conseil d'Administration de la société ACTEON, a approuvé, le 28 janvier 2014, le projet de fusion.
- ♦ Le Conseil d'Administration de la société FINANCIERE ACTEON, a approuvé, le 28 janvier 2014, le projet de fusion.
- ♦ Le projet de fusion a été conclu et signé par les sociétés participantes le 29 janvier 2014.
- ♦ Un original du projet a été déposé le 30 janvier 2014 au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX par la société absorbante et par la société absorbée. Il a en outre fait l'objet d'une publication au BODACC le 6 février 2014 pour le compte de la société ACTEON et pour le compte de la société FINANCIERE ACTEON.
- ♦ Les documents prévus par la loi ont été mis à la disposition des associés de la société absorbante au siège social dans les délais légaux.
- ♦ Les créanciers non obligataires des sociétés participantes ont eu la faculté de former opposition au projet de fusion. Aucun d'entre eux n'a usé de ce droit.

- ♦ Depuis le dépôt au greffe du projet de fusion, la société absorbante a détenu la totalité des actions composant la totalité du capital de la société absorbée.
- ♦ Conformément aux dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce, cette fusion n'a pas à être soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la société ACTEON, ni à l'approbation de la collectivité des associés de la société FINANCIERE ACTEON.
- ♦ Le Président de la société absorbante a, sur délégation du Conseil d'Administration, constaté le 11 mars 2014 la réalisation définitive de l'opération et la dissolution sans liquidation de la société absorbée.
- ♦ L'avis de dissolution de la société sera publié dans le journal d'annonces légales « LES ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS ».
- ♦ L'avis de réalisation de la fusion pour la société absorbante sera publié dans le journal d'annonces légales « LES ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS ».
- ♦ Avec un original de la présente déclaration, sont déposés au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX pour le compte de la société absorbante :
 - un exemplaire du procès-verbal de constatation du Président en date du 11 mars 2014.
 - un exemplaire de l'attestation de parution de l'annonce dans le journal d'annonces légales « LES ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS ».
- ♦ Avec un original de la présente déclaration, sont déposés au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX pour le compte de la société absorbée :
 - un exemplaire du procès-verbal de constatation du Président de l'absorbante en date du 11 mars 2014.
 - un exemplaire de l'attestation de parution de l'annonce dans le journal d'annonces légales « LES ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS ».

En conséquence des déclarations qui précèdent, les soussignés affirment que la fusion des sociétés ACTEON et FINANCIERE ACTEON, par voie d'absorption de la première par la seconde, a été réalisée conformément à la loi et aux règlements.

ACTEON
Gilles PIERSON



Fait en 4 exemplaires
A BORDEAUX
Le 11 mars 2014

FINANCIERE ACTEON
Gilles PIERSON

